

poussèrent des vivats. On ordonna à des gens de dresser la stèle en pierre qui avait été gravée, puis on redescendit.

Le vingt-cinquième jour, qui était le jour *kia-wou*, on fit le sacrifice *chan* à la Terre au nord de *Leang*¹⁾; on y associa l'impératrice *Kao*²⁾. Les montagnes, les cours d'eau et tous les dieux y furent conviés suivant ce qui s'était fait auparavant pendant la période *yuan-che* (1—5 p.C.) pour le sacrifice dans la banlieue septentrionale³⁾.

Le quatrième mois, le jour *ki-mao*, (l'empereur) proclama une amnistie générale pour tout l'empire, et, de la trente-deuxième année *kien-wou*, il fit la première année de la période *kien-wou tchong-yuan*⁴⁾ (56 p.C.); on exempta des taxes foncières et des redevances en foin et en paille pour toute cette première année les localités de *Po*⁵⁾, *Fong-kao*⁶⁾ et *Ying*⁷⁾.

En un jour faste, on grava un écrit sur des tablettes de jade qu'on mit dans une boîte d'or et on scella cette dernière avec un sceau⁸⁾. Le jour *yi-yeou*, l'empereur chargea

1) Le *Leang-fou* est une montagne située à 90 *li* au SE. de la ville de *T'ai-ngan*; mais en dehors de cette acception spéciale, ce nom sert aussi à désigner, d'une manière générale, une petite montagne quelconque voisine du pied du *T'ai chan* (C, III, 20 r^o-v^o). — L'expression *Leang yin* „Nord du *Leang*” est assez vague; elle pourrait s'appliquer à la colline *Chö-cheou* (cf. plan du *T'ai chan*, n^o 173). Cependant les Annales principales (*Heou Han chou* I, b, p. 9 v^o) disent simplement que le sacrifice *chan* fut accompli sur le *Leang fou*.

2) L'impératrice *Lu*, femme de *Kao tsou*, le fondateur de la dynastie des *Han* occidentaux.

3) Le sacrifice dans la banlieue septentrionale de la capitale est celui qui s'adresse à la Souveraine Terre.

4) Les Annales principales disent que le nom de la période d'années fut changé en *tchong-yuan* (et non en *kien-wou tchong-yuan*, ce qui semble être fautif).

5) A 30 *li* au SE de la ville actuelle de *T'ai-ngan*; Sur la fig. 27, la distance paraît beaucoup moindre.

6) Cf. p. 165, n. 1.

7) A 50 *li* à l'E. de l'actuel *T'ai-ngan*.

8) Voyez plus loin, p. 175.